



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 9 juillet 2025

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 9 juillet 2025, en respect des mesures sanitaires en vigueur.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairesse	Dixville (M)
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Est absente :

Pamela B Steen	mairesse	Stanstead-Est (M)
----------------	----------	-------------------

ORDRE DU JOUR

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 APPROBATIONS
 - 4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2025
 - 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES
- 5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION**
 - 5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC
 - 5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 2 juillet 2025
 - 5.1.2 Appui à la MRC d’Autray — Dénonciation au gouvernement du Québec sur le manque de cohérence entre les programmes liés à la Sécurité civile et la protection du patrimoine bâti
 - 5.1.3 Changement législatif — Mandat des préfets élus par cooptation
 - 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS
 - 5.2.1 Infolettre (Dossiers en cours)
 - 5.2.2 Programme — 5^e édition de la Fête de la Rentrée
 - 5.3 ADMINISTRATION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.0 TRÉSORERIE

- 6.1 PAIEMENT DES COMPTES
 - 6.1.1 Comptes payés
 - 6.1.2 Comptes à payer
 - 6.1.3 Honoraires professionnels — Conseillers juridiques
- 6.2 RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES
 - 6.2.1 Rapport au 30 juin 2025
- 6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
 - 6.3.1 83^e Congrès de la FQM — 25 au 27 septembre 2025
 - 6.3.1.1 Inscription du préfet et de la direction générale
 - 6.3.1.2 Frais d'hébergement

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

- 7.1 Compte-rendu de la rencontre du comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/Milieux naturels et environnement (CMNE) du 3 juillet 2025
- 7.2 Rapport annuel GMR
- 7.3 Écocentres — Bilan mi-saison et coûts de construction
- 7.4 Rivière vivante — Offre de services d'Agro Québec
- 7.5 Transport
 - 7.5.1 Mutualisation en transport collectif
 - 7.5.2 Plan de transport 2025-2026
 - 7.5.3 Acti-Bus de la région de Coaticook
 - 7.5.3.1 États financiers 2024
 - 7.5.3.2 Prévisions budgétaires 2025
 - 7.5.3.3 Rapport d'exploitation 2024 — transport adapté
 - 7.5.3.4 Rapport d'exploitation 2024 — Transport collectif
 - 7.5.4 Convention d'aide financière — Transport collectif (2025-2028)
- 7.6 Mutualisation en habitation
 - 7.6.1 Offre de services pour un portrait-diagnostic en habitation
 - 7.6.2 Mise en œuvre — Ressource
- 7.7 Honoraires professionnels du COGESAF — Activités complémentaires - OASIS
- 7.8 MRC de Brome-Missisquoi – Surabondance de cerfs de Virginie – Problématique de broutage intensif de la végétation – Reconnaissance de la problématique et réflexion régionale
- 7.9 Dossiers agricoles et PDZA
 - 7.9.1 Analyse du groupe lait 2024 — Groupe conseil agricole de l'Estrie — Visibilité

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

- 8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du développement des communautés (CDC) du 2 juillet 2025
- 8.2 Renouvellement — CALQ
- 8.3 Bourses Nouveau-Né



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 8.4 Offre de services CSLE — Plan de développement en loisirs
- 8.5 Fonds Jeunesse
 - 8.5.1 Circuits des Arts — Volet Jeunesse
 - 8.5.2 Fête de la Rentrée — Spectacle DJ

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 9.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de développement économique (CDÉ) du 2 juillet 2025
- 9.2 Demandes d'aide financière et engagements de crédits

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique (CSP) — Volet services policiers du 25 juin 2025
- 10.2 Rapport annuel des activités 2024-2025
- 10.3 Rapport d'activités du travail de proximité 2024-2025
- 10.4 Versement — Soutien financier à l'ÉVEIL – Travail de proximité
- 10.5 MRC de Matawinie — Directive pour l'émission des constats d'infraction sur les routes numérotées

11.0 GREFFE

- 11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
 - 11.1.1 **ADOPTION** – Règlement concernant la délégation de compétence du Conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook au Comité administratif et les règles de fonctionnement du dit comité
 - 11.1.2 Règlement d'emprunt pour l'établissement d'un réseau d'écocentres régionaux — Modification de la période d'amortissement
- 11.2 CORRESPONDANCE
 - 11.2.1 Extrait du « Registre de correspondance »

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

- 12.1 Préfet
- 12.2 Délégations et porteurs de dossier

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

- 13.1 Procès-verbal du conseil d'administration de la Table des MRC de l'Estrie du 12 juin 2025
- 13.2 Signature — Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale 2025-2028
- 13.3 Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook — Bulletin CABExpress #133 — Juillet 2025
- 13.4 Équijustice – 40^e anniversaire

14.0 AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Rappels
 - 14.1.1 Tournoi de poches de la MRC
 - 14.1.2 Journée annuelle de réflexion
- 14.2 Centre communautaire Élie-Carrier de Coaticook
- 14.3 Programme d'appui aux collectivités, Volet 1 - MIFI



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

15.0 PÉRIODES DE QUESTIONS

16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

17.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

1.0 OUVERTURE

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.

Madame Catherine Madore, agente de communication marketing et Monsieur Kévin Roy, directeur général et greffier-trésorier sont présents. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19 h 30 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre. Madame Pamela B. Steen est absente lors de l'ouverture.

Le préfet informe qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il choisit de ne pas voter sur les propositions soumises au conseil. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, Monsieur Bernard Marion ne votera pas les décisions tel que lui permet la loi.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et personne ne souhaite s'adresser aux membres du Conseil de la MRC de Coaticook.

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

CM2025-07-157



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d’adopter l’ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu’apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

CM2025-07-158

4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 18 JUIN 2025

ATTENDU l’article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l’égard de l’approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2025 du conseil de la MRC de Coaticook et n’en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2025 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

Rien à signaler.

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATIONS

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET2025

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook tenue le 2 juillet 2025.

5.1.2 APPUI À LA MRC D’AUTRAY — DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SUR LE MANQUE DE COHÉRENCE ENTRE LES PROGRAMMES LIÉS À LA SÉCURITÉ CIVILE ET LA PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI

ATTENDU que la MRC d’Autray sollicite l’appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci s’assure que le programme d’indemnisation du ministère de la Sécurité publique soit cohérent avec la volonté affichée de ce même gouvernement de prioriser la préservation du patrimoine bâti ;

CM2025-07-159



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que certaines MRC, comme la MRC d'Autray ont été appelées à se prononcer sur un dossier relatif à la démolition d'un bâtiment inclus dans l'inventaire des bâtiments patrimoniaux de la MRC ;

ATTENDU que la démolition de ce bâtiment intervient à la suite d'un affaissement de sol qui menace l'intégrité du bâtiment ;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique a exigé l'évacuation de la résidence étant donné les risques pour les occupants si l'affaissement de sol se poursuivait ;

ATTENDU que la démolition du bâtiment intervient dans le contexte où le ministère de la Sécurité publique dédommagera le propriétaire ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a comme priorité la préservation du patrimoine bâti et qu'il demande aux municipalités et aux MRC de favoriser la préservation des bâtiments patrimoniaux présents sur son territoire ;

ATTENDU que le programme d'indemnisation du ministère de la Sécurité publique ne tient pas compte du potentiel patrimonial du bâtiment ;

ATTENDU que le manque d'adaptation du programme d'indemnisation du ministère de la Sécurité publique dans le cas d'un bâtiment patrimonial génère une situation où le refus des instances municipales d'autoriser la démolition de la résidence pourrait éventuellement priver le propriétaire de la résidence de son indemnité ;

ATTENDU que les propriétaires de résidence qui doivent faire face à des problématiques liées à des risques pour la sécurité de leur immeuble et de leurs occupants ne devraient pas être pénalisés pour la seule raison que leur immeuble a un caractère patrimonial ;

ATTENDU que d'autres situations de ce type se présenteront dans l'avenir et qu'il est impératif que le gouvernement du Québec examine cette problématique ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 2 juillet 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

► **IL EST RÉSOLU**

- d'appuyer la MRC d'Autray dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci s'assure que le programme d'indemnisation du ministère de la Sécurité publique soit cohérent avec la volonté affichée de ce même gouvernement de prioriser la préservation du patrimoine bâti ;
- de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

CM2025-07-160 5.1.3 CHANGEMENT LÉGISLATIF — MANDAT DES PRÉFETS ÉLUS PAR COOPTATION

ATTENDU que la Loi édictant la *Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (2024, chapitre 24 ; projet de loi n° 57, ci-après la « Loi ») a été sanctionnée le 6 juin 2024 ;

ATTENDU dès après l'élection générale municipale de novembre 2025, la durée **par défaut** du mandat des préfets élus par le Conseil de la MRC est désormais de quatre (4) ans et non plus de deux (2) ans ;

ATTENDU que plus précisément, le préfet doit être élu dans les trois mois suivants chaque élection générale et son mandat se termine à l'élection de son successeur ;

ATTENDU que le Conseil d'une MRC peut toutefois prévoir, par résolution prise aux deux tiers des voix, qu'un *statu quo* et que la durée du mandat du préfet est de deux ans et donc que deux préfets se succèdent dans le cadre d'un cycle de quatre ans ;

ATTENDU que dans un tel cas, le second préfet doit être élu à la première séance du conseil de la MRC suivant le deuxième anniversaire de l'élection du premier préfet ;

ATTENDU qu'une telle résolution doit être adoptée dans les trois mois suivant l'élection générale, mais avant l'élection du préfet ;

ATTENDU que cette résolution ne peut pas être abrogée et n'est valide que pour un cycle, c'est-à-dire jusqu'à l'élection générale suivante ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 2 juillet 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU d’adopter en novembre prochain, une résolution pour un *statu quo* afin que la durée du mandat du préfet demeure de deux ans et donc que deux préfets se succèdent dans le cadre d’un cycle de quatre ans entre les élections municipales générales.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC

5.2.1 INFOLETTRE (DOSSIER EN COURS)

L’agente de communication marketing décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l’équipe de la MRC.

5.2.2 PROGRAMMATION — 5^E ÉDITION DE LA FÊTE DE LA RENTRÉE

L’agente de communication marketing présente la programmation de la 5^e édition de la Fête de la rentrée qui se tiendra le samedi 13 septembre prochain au parc Laurence de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.3 ADMINISTRATION

Rien à signaler.

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 COMPTES PAYÉS

Le greffier-trésorier dépose la liste des comptes d'un montant total de 241 452,66 \$ payés au 9 juillet 2025, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2025-07-161

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 230 498,36 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 230 498,36 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2025-07-162

6.1.3 HONORAIRES PROFESSIONNELS — CONSEILLERS JURIDIQUES

ATTENDU que la MRC, aux termes de la résolution CM2025-03-078, a confié un mandat de services professionnels et d’accompagnement juridique à Cain Lamarre S.E.N.C.R.L./Avocats afin qu’ils conseillent et appuient la MRC en lien avec le dossier de la fin des activités de TACTIC et des obligations contractuelles de la MRC à cet égard ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter les honoraires professionnels, tels que présentés, pour un montant de 4 950 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net d’un montant de 5 196,88 \$ dans la Partie I, le département « Général », catégorie de fonctions « Admin-Autres, Services professionnels/juridiques », poste budgétaire 02 19001 412 ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie de procéder au paiement de la dépense et aux écritures comptables requises s’il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.2 RAPPORT SUR LA DÉCLARATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

6.2.1 RAPPORT DU 30 JUIN 2025

Le greffier-trésorier dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2025, pour le mois de juin 2025, comme ici au long reproduit.

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

6.3.1 83^E CONGRÈS DE LA FQM — 25 AU 27 SEPTEMBRE 2025

CM2025-07-163

6.3.1.1 INSCRIPTION DU PRÉFET ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU que le 83^e congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 25 au 27 septembre 2025 à Québec ;

ATTENDU que les coûts d'inscription sont de 999 \$ avant toutes taxes par personne, en raison du tarif préférentiel pour l'inscription hâtive effectuée avant le 11 juillet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à l'inscription du préfet et du directeur général de la MRC au congrès de la FQM ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 1 048,83 \$ relatif aux frais d'inscription du Préfet dans la Partie I, département « *Général* », au sein de la catégorie de fonctions « *Administration-conseil, Déplacement — préfet* », poste budgétaire 02 11001 301 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 1 048,83 \$ relatifs aux frais d'inscription du directeur général dans la Partie I, département « *Général* », au sein de la catégorie de fonctions « *Administration – gestion financière et administrative, Déplacements* », poste budgétaire 02 13001 310 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement desdites dépenses, ainsi que les inscriptions requises.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

CM2025-07-164

6.3.1.2 FRAIS D’HÉBERGEMENT

ATTENDU que le 83^e congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 25 au 27 septembre 2025 à Québec ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net de 731,77 \$ relatifs aux frais d’hébergement du préfet dans la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Administration-conseil, Déplacement — préfet », poste budgétaire 02 11001 301 ;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net de 1 383,74 \$ relatifs aux frais de la suite et de l’hébergement du directeur général, dans la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Administration-conseil, déplacement congrès », poste budgétaire 02 11616 310 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses selon les pièces justificatives, ainsi que les réservations requises.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1 COMPTE-RENDU DU COMITÉ RÉGIONAL CONJOINT OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT)/MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT (CMNE) DU 3 JUILLET 2025

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE) tenue le 3 juillet 2025.

CM2025-07-165

7.2 RAPPORT ANNUEL GMR

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le rapport de gestion des matières résiduelles pour l’année 2024 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que celui-ci fut présenté lors de la rencontre du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE) tenue le 3 juillet 2025 ;

ATTENDU que la directrice de l’aménagement, Madame Marie-Claude Bernard en résume les grandes lignes et faits saillants ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d’adopter le rapport annuel de gestion des matières résiduelles pour l’année 2024, tel que présenté et de le transmettre aux municipalités locales.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

7.3 ÉCOCENTRES – BILAN MI-SAISON ET COÛTS DE CONSTRUCTION

La directrice de l’aménagement Madame Marie-Claude Bernard dresse un bilan mi-saison eu égard aux écocentres régionaux ainsi qu’à leur coût de construction.

CM2025-07-166

7.4 RIVIÈRE VIVANTE — OFFRE DE SERVICES D’AGRO QUÉBEC

ATTENDU que la MRC est engagée dans le projet d’espace de liberté de la rivière Coaticook, depuis plus de 10 ans ;

ATTENDU qu’en 2023, le projet Laboratoire Rivière Vivante a débuté ;

ATTENDU que depuis, plusieurs producteurs et partenaires ont été mobilisés et sont prêts à passer à l’action ;

ATTENDU que la première phase du projet a permis d’ouvrir le dialogue avec les producteurs agricoles situés dans l’espace de liberté, et de réaliser, grâce à leurs données et via la firme d’agroéconomiste Forest-Lavoie Conseils, une étude de faisabilité économique à l’échelle de l’exploitation agricole tout en évaluant différents scénarios de mise en œuvre ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la deuxième phase du projet consiste en la mise en œuvre volontaire ;

ATTENDU que cette phase représente une opportunité de transition importante : il s'agit non seulement de passer à l'action sur le terrain, mais aussi de renforcer l'acceptabilité sociale, de s'assurer que la démarche respecte le cadre légal et réglementaire en place et de s'assurer de la mobilisation de toutes les parties prenantes ;

ATTENDU qu'il appert alors important et nécessaire de compter sur un accompagnement stratégique et structurant ;

ATTENDU la présentation de la directrice de l'aménagement Madame Marie-Claude Bernard à cet effet ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte l'offre de services d'Agro Québec (NEQ : 1164950587) formé de spécialistes en services-conseils stratégiques dans le domaine bioalimentaire et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE), lors de sa rencontre du 3 juillet 2025 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) — « Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook », et ce, conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et plus particulièrement l'article 938.1.2, lui permettant d'accorder de gré à gré certains contrats même si ceux-ci comportent une dépense inférieure au seuil d'appel d'offres public, mais supérieure à 25 000 \$;

ATTENDU que ce règlement et les règles d'adjudication en vigueur ont notamment comme objectif commun d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre de services d'Agro Québec, telle que présentée et de leur confier le mandat pour un accompagnement stratégique et structurant au niveau de la mise en œuvre du projet Laboratoire Rivière Vivante ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 15 748,13 \$ à cet effet au sein de la Partie I, département « Général », catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, Signature Innovation », poste budgétaire 02 61001 412 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur approbation des pièces justificatives et selon les modalités prévues à l’offre de services.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

7.5 TRANSPORT

CM2025-07-167

7.5.1 MUTUALISATION EN TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU que dans la cadre du projet de mutualisation en transport collectif avec la MRC de Memphrémagog, la MRC de Coaticook a obtenu une aide financière du Fonds régions et ruralité (FRR) (570 000 \$ sur un projet total de 715 000 \$ se terminant le 31 décembre 2026) ;

ATTENDU qu’un mandat fut confié à la firme Vecteur 5 pour un service d’accompagnement des deux MRC dans l’atteinte de leurs objectifs qui sont de :

- o répondre aux enjeux de gouvernance relatifs aux services de transport de personnes ;
- o diminuer les frais d’exploitation (spécifiquement à Memphrémagog) ;
- o déléguer l’ensemble des activités liées à la planification, à la gestion et à l’exploitation des services de transport ;
- o se doter d’une structure présentant un potentiel d’expansion sur le territoire d’autres MRC ;

ATTENDU qu’une première phase fut réalisée avec la firme Vecteur 5, consistant en l’évaluation de la situation et la proposition de solutions afin de mettre en commun (en tout ou en partie) les services de transport collectif à l’échelle des deux MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu’afin d’assurer la planification et les opérations du transport en commun pour les citoyens de la MRC de Coaticook et Memphrémagog, divers modèles de gouvernance ont été évalués ainsi que leurs avantages et contraintes ;

ATTENDU la présentation de la directrice de l’aménagement Madame Marie-Claude Bernard sur un scénario à suivre pour la poursuite du projet de mutualisation du transport collectif ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE), lors de sa rencontre du 3 juillet 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’approuver et retenir le scénario B pour la mise en commun de la gestion et l’exploitation du service ainsi que la feuille de route, tel que proposé ;
- ▶ d’approuver la préparation de résolutions engageant les parties dans le projet de mise en commun ;
- ▶ d’approuver la modification par *addenda* de l’offre de services de Vecteur 5 afin d’y ajouter des heures à la phase 1 de son mandat pour que la firme procède à l’élaboration de résolutions engageant les parties dans le projet de mise en commun, au montant maximum de 4 400 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ de procéder à la nomination des représentants de la MRC de Coaticook au sein du comité de transition, soit l’élue responsable du dossier « *Transport* » Madame Pamela B. Steen, le directeur général Monsieur Kévin Roy ainsi que l’agente de développement régional et stratégique Madame Sara Favreau-Perreault ;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net de 4 619,45 \$ à cet effet au sein de la Partie I, département « Transport collectif », *catégorie de fonctions* « *Transport — Transport collectif, services professionnels* », poste budgétaire 02 37000 447 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur approbation des pièces justificatives et selon les modalités prévues à l’offre de services.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

CM2025-07-168

7.5.2 PLAN DE TRANSPORT 2025-2026

ATTENDU que les municipalités sont responsables de la planification, de l’organisation, de la coordination et de l’exploitation des services de transport collectif dispensés sur leur territoire ;

ATTENDU que la MRC a procédé à une étude des besoins et de faisabilité dans l’exploitation d’un service de transport collectif en milieu rural et a réalisé un Plan de développement du transport collectif en 2015 afin d’avoir accès au volet II du Programme d’aide financière du ministère des Transports ;

ATTENDU que ledit plan fut mis à jour annuellement ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte une nouvelle mise à jour (2025-2026) dudit Plan de développement du transport collectif et adapté en fait sienne comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE), lors de sa rencontre du 3 juillet 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’adopter la nouvelle mise à jour du Plan de développement du transport collectif et adapté sur le territoire de la MRC de Coaticook 2025-2026, tel que présenté ;
- ▶ de transmettre une copie de celle-ci au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du *Programme d’aide au développement du transport collectif (PATDC)* ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus de la région de Coaticook.

VOTE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

Messieurs Simon Madore et Michel-Henri Goyette rappellent aux membres du Conseil que ceux-ci sont également administrateurs d’Acti-Bus de la région de Coaticook Inc.

7.5.3 ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK

CM2025-07-169

7.5.3.1 ÉTATS FINANCIERS 2024

ATTENDU que la MRC de Coaticook a une entente pour l’organisation d’un service de transport collectif et adapté dans la MRC de Coaticook avec Acti-Bus de la Région de Coaticook Inc. (NEQ : 1164881931) ;

ATTENDU que le conseil prend en compte les états financiers pour l’année 2024 vérifiés par Mario Simard, CPA et présentés par Acti-Bus et en fait siens comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE), lors de sa rencontre du 3 juillet 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d’approuver et d’adopter les états financiers d’Acti-Bus pour l’année 2024, tels que présentés.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

CM2025-07-170

7.5.3.2 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

ATTENDU que le conseil prend en compte les prévisions budgétaires d’Acti-Bus de la région de Coaticook pour l’exercice financier 2025 et en fait siennes comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que la proposition tient compte d’un budget équilibré de 1 065 536 \$;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE), lors de sa rencontre du 3 juillet 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU d’accepter les prévisions budgétaires d’Acti-Bus de la région de Coaticook pour l’exercice financier 2025 telles que présentées.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

7.5.3.3 RAPPORT D’EXPLOITATION 2024 — TRANSPORT ADAPTÉ

Point reporté ultérieurement.

CM2025-07-171

7.5.3.4 RAPPORT D’EXPLOITATION 2024 — TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU qu’aux termes du règlement n° 2-312 (2015) — « *Règlement concernant l’acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l’ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté* » adopté le 17 juin 2015, la MRC a acquis la compétence au niveau du transport collectif et au transport adapté sur l’ensemble de son territoire ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le rapport d’exploitation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 dans le cadre du Programme d’aide gouvernementale au transport collectif du ministère des Transports et de la Mobilité durable et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le rapport d’exploitation est l’un des documents exigés par le ministère pour le versement de l’aide financière du Programme d’aide gouvernementale au transport collectif ;

ATTENDU que la MRC doit également procéder à la signature d’un engagement avec le ministère ;

ATTENDU que le montant des dépenses anticipées pour l’année 2025 est de plus de 500 000 \$ en transport collectif ;

ATTENDU que la MRC a approuvé les nouvelles prévisions budgétaires 2025 d’Acti-Bus ainsi que les tarifs des usagers ;

ATTENDU que la MRC s’est également dotée d’une stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au MTQ et d’un Plan révisé de développement du transport collectif ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’adopter le rapport d’exploitation pour l’année 2024, d’Acti-Bus de la région de Coaticook Inc., produit dans le cadre du Programme d’aide gouvernementale au transport collectif du ministère des Transports et de la Mobilité durable plus amplement décrit ci-haut ;
- ▶ d’autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la MRC à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de transmettre ledit rapport d’exploitation à la direction régionale de l’Estrie du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et ce, conformément aux obligations du Programme d’aide gouvernementale au transport collectif ;
- ▶ d’autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la MRC à signer l’engagement avec le ministère pour et au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de confirmer la contribution du milieu pour l’exploitation du service de transport collectif en 2025 qui est estimée à plus de 19 600 \$ et le revenu provenant des usagers est estimé à près de 65 000 \$;
- ▶ de confirmer que le surplus cumulé du service de transport collectif au 31 décembre 2024 attribuable au MTMD, est réinvesti obligatoirement dans le budget dudit service de transport collectif régional au cours des 3 années suivantes, tel qu’exigé par le programme du MTMD, afin de consolider l’offre de service de transport collectif en milieu urbain et si possible, pour bonifier l’offre de transport ;
- ▶ de s’engager à effectuer encore environ 27 000 déplacements en 2025 ;
- ▶ de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable, une aide financière dans le cadre du *Programme d’aide au développement du transport collectif (PATDC)*, sous réserve de l’admissibilité de la demande et dans le respect des crédits disponibles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

CM2025-07-172

7.5.4 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE — TRANSPORT COLLECTIF (2025-2028)

ATTENDU que dans le cadre du plan quinquennal d'aide gouvernementale pour la transition à l'équilibre budgétaire des organismes de transport collectif du ministère des Transports et de la Mobilité durable, la MRC est admissible à une aide financière maximale de 23 200 \$ pour les exercices financiers 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 ;

ATTENDU la présentation de la direction générale à cet effet ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la convention d'aide financière à cet effet, laquelle détermine les modalités de versement de l'aide financière et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Lyssa Paquette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter la convention d'aide financière dans le cadre du plan quinquennal d'aide gouvernementale pour la transition à l'équilibre budgétaire des organismes de transport collectif du ministère des Transports et de la Mobilité durable telle que présentée ;
- ▶ d'autoriser le préfet ainsi que le greffier-trésorier à la signer au nom de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

7.6 MUTUALISATION EN HABITATION

CM2025-07-173

7.6.1 OFFRE DE SERVICES POUR UN PORTRAIT-DIAGNOSTIC

ATTENDU que dans le cadre du projet de « Mutualisation en habitation » avec la MRC de Sources, pour lequel la MRC de Coaticook a obtenu une aide financière du Fonds régions et ruralité (FRR) (subvention de 244 000 \$ sur un projet total de 695 000 \$ se terminant le 31 décembre 2026) ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a procédé à un appel d’offres sur invitation auprès de divers fournisseurs potentiels afin de confier un mandat de services professionnels pour la réalisation d’un diagnostic en habitation sur les deux territoires ;

ATTENDU que ce diagnostic représente l’axe 1 du projet de mutualisation qui comprend un total de 5 axes ;

ATTENDU que le mandat consiste notamment en la mise à jour de l’étude sur les besoins en logement réalisée en 2020 dans la MRC de Coaticook et de réaliser un premier portrait de la situation pour le territoire de la MRC des Sources, et ce, afin d’orienter les actions des prochaines années sur les deux territoires ;

ATTENDU que les nouvelles Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), publiées en avril 2024, obligent dorénavant les MRC à « planifier des milieux de vie assurant l’accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l’ensemble des ménages » ;

ATTENDU que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) — « Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook », et ce, conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et plus particulièrement l’article 938.1.2, lui permettant d’accorder de gré à gré certains contrats même si ceux-ci comportent une dépense inférieure au seuil d’appel d’offres public, mais supérieure à 25 000 \$;

ATTENDU que ce règlement et les règles d’adjudication en vigueur ont notamment comme objectif commun d’assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l’équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d’octroi des contrats ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que six (6) offres ont été reçues et que la conformité de celles-ci a été vérifiée ;

ATTENDU que la MRC a adopté le 17 mai 2017, le règlement n° 4-018 (2017) — « Règlement déléguant le pouvoir de former un Comité de sélection et d’en désigner les membres pour l’adjudication de contrat conformément aux dispositions du Code municipal du Québec » ;

ATTENDU qu’un comité de sélection a analysé et pondéré les offres reçues, selon les critères connus des soumissionnaires ;

ATTENDU que le comité de sélection recommande d’octroyer le mandat au soumissionnaire ayant obtenu la plus haute note ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE), lors de sa rencontre du 3 juillet 2025 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte l’offre de services de Rayside Labossière (NEQ : 1175074286) et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter l’offre de services de Rayside Labossière, telle que présentée pour la réalisation d’un diagnostic en habitation sur les territoires de la MRC des Sources et la MRC de Coaticook ;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net de 98 394,29 \$ à cet effet au sein de la Partie I, département « *Développement des communautés* », catégorie de fonctions « *Mutualisation Habitation* », poste budgétaire 02 59000 722 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur approbation des pièces justificatives et selon les modalités qui sont prévues à l’offre de services.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Pamela B. Steen	2	3,39		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

CM2025-07-174

7.6.2 MISE EN ŒUVRE — RESSOURCE

ATTENDU que dans la cadre du projet de « Mutualisation en habitation » avec la MRC des Sources, pour lequel la MRC de Coaticook a obtenu une aide financière du Fonds régions et ruralité (FRR) (subvention de 244 000 \$ sur un projet total de 695 000 \$) ;

ATTENDU que le projet fut élaboré dans un contexte où des sommes étaient disponibles à court terme au niveau régional et l’opportunité pour les deux MRC de travailler ensemble sur un enjeu commun ;

ATTENDU que le recrutement était alors un défi : la MRC des Sources avait tenté d’embaucher un(e) chargé(e) de projet sans succès et la MRC de Coaticook venait de perdre sa chargée de projet et qu’il s’agit d’une expertise très pointue à trouver ;

ATTENDU que le projet de mutualisation a été élaboré en considérant de requérir les services du Groupe de ressources techniques (GRT) de l’Estrie dont le développement de l’habitation est son expertise ;

ATTENDU les échanges avec certains partenaires du milieu ;

ATTENDU qu’une offre de services fut soumise par Entraide Habitat Estrie pour agir à titre de facilitateur pour favoriser la mise en œuvre efficace du projet de « Mutualisation en habitation », afin de contribuer à l’accélération du développement de projets immobiliers répondant aux besoins des populations des deux MRC ;

ATTENDU que la situation du recrutement de main-d’œuvre a évolué depuis les derniers mois ;

ATTENDU que l’embauche à l’interne de ressources partagées sur les deux territoires est un scénario qui permettrait un déploiement du projet et une présence optimale sur le territoire ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint occupation du territoire (COT)/milieux naturels et environnement (CMNE), lors de sa rencontre du 3 juillet 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d’accepter de partager une ressource avec la MRC des Sources dans le cadre du projet de « Mutualisation en habitation » ;
- ▶ d’élaborer à court terme, et ce conjointement avec la MRC des Sources, le profil et les qualifications recherchés ainsi que le mode de fonctionnement optimal pour le partage de la ressource ;
- ▶ de confier le mandat à la direction générale de procéder à un appel de candidatures pour combler les besoins des MRC et d’ajuster au besoin, à la suite du dépôt du diagnostic ;
- ▶ d’autoriser la direction générale à mettre de l’avant le processus d’embauche et à négocier les conditions d’embauche, l’engagement et la rémunération du candidat retenu devant faire l’objet d’une résolution du comité administratif ou du conseil des MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

CM2025-07-175

7.7 HONORAIRES PROFESSIONNELS DU COGESAF —
ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES - OASIS

ATTENDU que le gouvernement du Québec reconnaît l’importance pour la société de s’adapter aux impacts actuels et anticipés des changements climatiques et d’en prévenir les risques pour la santé et la sécurité des personnes et des communautés, de même que les conséquences économiques ;

ATTENDU que le gouvernement a donc adopté en novembre 2020 son Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) ;

ATTENDU que le programme OASIS du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs vise donc



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

à offrir un soutien financier aux organisations municipales et aux communautés autochtones pour qu’elles planifient et réalisent des projets de verdissement qui permettront de réduire, plus spécifiquement, les impacts des vagues de chaleur et des pluies torrentielles, deux phénomènes météorologiques qui sont de plus en plus fréquents à cause des changements climatiques ;

ATTENDU que suite à l’adoption du plan d’action Alé’ailleurs, un projet urbain de gestion durable des eaux de pluie et de réduction des îlots de chaleur fut élaboré, en collaboration avec plusieurs partenaires, dont le COGESAF et l’INRS et certaines municipalités locales ;

ATTENDU qu’aux termes de la résolution CM2024-01-31, la MRC a signé la « Convention d’aide financière concernant le versement d’une subvention du Gouvernement du Québec pour un projet financé dans le cadre du Programme Oasis, volet 1 — Soutien à la planification du verdissement », puisque le projet urbain de la MRC est éligible à une aide financière maximale de 379 760 \$ du ministère ;

ATTENDU que la mise à profit de l’expertise du COGESAF est souhaitée et était indiquée dans les documents déposés en sus soutien de la demande ;

ATTENDU qu’aux termes de la résolution CM2024-02-068 le Conseil de la MRC a accepté l’offre de services du COGESAF dans le cadre du projet urbain de gestion durable des eaux de pluie et de réduction des îlots de chaleur, pour un montant total de 74 760 \$;

ATTENDU que des activités de modélisation et autres travaux complémentaires sont requis ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter l’offre de services du COGESAF, telle que présentée pour des activités de modélisation et autres travaux complémentaires dans le cadre du projet OASIS ;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net de 49 344,13 \$ à cet effet au sein de la Partie I, département « Général », catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, Services prof. Aménagement », poste budgétaire 02 61001 410 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur approbation des pièces justificatives.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

CM2025-07-176

7.8 MRC DE BROME-MISSISQUOI — SURABONDANCE DE CERFS DE VIRGINIE — PROBLÉMATIQUE DE BROUTAGE INTENSIF DE LA VÉGÉTATION – RECONNAISSANCE DE LA PROBLÉMATIQUE ET RÉFLEXION RÉGIONALE

ATTENDU que la MRC de Brome-Missisquoi sollicite l’appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches visant à amorcer une réflexion régionale et à reconnaître que la problématique de surabondance de cerfs de Virginie affectant la biodiversité et la capacité de résilience des forêts doit faire partie des enjeux territoriaux prioritaires, notamment en matière de conservation, de mise en valeur et de restauration des écosystèmes naturels ;

ATTENDU qu’il semble que le territoire de Brome-Missisquoi est particulièrement touché par une surabondance de cerfs de Virginie, à l’instar d’autres régions du sud du Québec, dont de l’Estrie et de la Montérégie ;

ATTENDU qu’il semble que le phénomène de broutage intensif de la végétation engendre de fortes pressions sur les écosystèmes et la biodiversité, en réduisant la régénération forestière, en affectant les communautés végétales, en contribuant à la perte d’espèces indigènes et en favorisant l’implantation d’espèces exotiques envahissantes ;

ATTENDU qu’il semble que la perte de biodiversité qui en découle compromet la capacité de résilience des forêts pour faire face aux changements climatiques ainsi que les efforts de conservation des milieux naturels et de restauration de la connectivité ;

ATTENDU qu’il semble que ce phénomène affecte également les activités de mise en valeur des forêts et agricoles ainsi que la sécurité routière ;

ATTENDU l’importance d’une gestion concertée multiacteurs et d’une approche intégrée pour traiter cet enjeu complexe ;

ATTENDU les nombreuses démarches de concertation régionale en cours en Estrie ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que certains organismes régionaux reconnaissent déjà l'importance de cet enjeu avec la mise en place de démarches afférentes, dont la Fédération de l'UPA-Estrie avec son projet Faune ;

ATTENDU que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) est responsable d'assurer la gestion des populations fauniques dans une perspective de développement durable ;

ATTENDU que le Plan nature 2030 du gouvernement du Québec identifie plusieurs axes et cibles, dont l'axe 1 consistant à agir pour protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes ;

ATTENDU que le Plan régional des milieux naturels (PRMN) de la MRC de Brome-Missisquoi vise notamment le maintenir de l'intégrité des milieux naturels prioritaires à protéger, à augmenter le couvert forestier et améliorer la connectivité dans les sous-bassins-versants déficitaires en milieux naturels ;

ATTENDU que l'action 19 de leur PRMN consiste à « assurer une veille quant aux menaces anthropiques, naturelles et climatiques pouvant affecter l'intégrité des milieux naturels d'intérêt et encourager les projets de recherche sur le territoire ou d'autres partenariats afférents » ;

ATTENDU qu'au niveau du territoire de la MRC de Coaticook, il semble que l'enjeu soit particulièrement au niveau de la sécurité routière ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'appuyer la MRC de Brome-Missisquoi dans ses démarches visant à amorcer une réflexion régionale sur la problématique de surabondance de cerfs de Virginie en Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

7.9 DOSSIER AGRICOLE ET PDZA

CM2025-07-177

**7.9.1 ANALYSE DU GROUPE LAIT 2024 — GROUPE
CONSEIL AGRICOLE DE L'ESTRIE — VISIBILITÉ**

ATTENDU que dans le cadre de la réalisation de l'analyse de groupe lait multirégionale, le Groupe conseil agricole de l'Estrie invite la MRC de Coaticook à soutenir financièrement la présentation des résultats laitiers 2024, le 16 juillet prochain à l'Épervier ;

ATTENDU que la MRC a renouvelé son adhésion à titre de membre associé du Groupe conseil pour 2025 ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook vient d'adopter le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) révisé et sa planification stratégique 2024-2029 ;

ATTENDU la recommandation conjointe de l'agent de développement agricole et de l'agente de communication marketing ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Lavoie

IL EST RÉSOLU

- ▶ de soutenir financièrement la présentation des résultats suite à « l'analyse de groupe lait multirégionale 2024 », en soutien au Groupe conseil agricole de l'Estrie, pour un montant de 100 \$;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 100 \$ au sein de la Partie I, département « *Développement Économique* », au sein de la catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Dévelop. Économique, *Dons et subventions* », poste 02 62005 970 à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la contribution financière de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 2 JUILLET 2025

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 2 juillet 2025 et la présidente Madame Nathalie Dupuis en fait un bref résumé.

CM2025-07-178

8.2 RENOUVELLEMENT — CALQ

ATTENDU la volonté du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), de la Table des MRC de l’Estrie (TME), des MRC de l’Estrie et de la Ville de Sherbrooke de conclure une nouvelle entente sectorielle de développement afin de reconduire le Programme de partenariat territorial du CALQ pour la région administrative de l’Estrie ;

ATTENDU que ladite entente a pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation des parties, notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour bonifier la reconduction du Programme de partenariat territorial du CALQ ;

ATTENDU que le Programme de partenariat territorial du CALQ permet, sous réserve de la disponibilité des fonds, que chaque dollar investi par les MRC et la Ville de Sherbrooke soit apparié par le CALQ au bénéfice des arts et de la culture de la région ;

ATTENDU les retombées positives des ententes triennales précédentes entre le CALQ et les MRC/Ville de Sherbrooke qui ont permis de soutenir et de stimuler la création, la production et la diffusion artistique professionnelle dans l’Estrie ;

ATTENDU que la Table des MRC de l’Estrie agira à titre de mandataire pour la mise en œuvre de l’entente ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte l’Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l’Estrie (Entente sectorielle de développement pour les arts et les lettres) et en fait sien comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Développement des communautés (CDC), lors de sa rencontre du 2 juillet 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’adhérer à l’Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de l’Estrie (Entente sectorielle de développement pour les arts et les lettres) 2025-2028, telle que présentée ;
- ▶ de désigner la Table des MRC de l’Estrie en tant que mandataire de la mise en œuvre de ladite entente ;
- ▶ de confirmer la participation financière de la MRC de Coaticook à l’Entente en y affectant un montant maximal de 10 000 \$ par année, pour un engagement maximal total de 30 000 \$ (2025 : 10 000 \$, 2026 : 10 000 \$ et 2027 : 10 000 \$) ;
- ▶ d’autoriser le préfet à signer au nom et pour le compte de la MRC de Coaticook ladite entente ;
- ▶ de désigner le directeur général et greffier-trésorier de la MRC à siéger au comité des partenaires de l’entente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION



CM2025-07-179

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.3 BOURSES NOUVEAU-NÉES

ATTENDU la commandite reçue par la MRC au soutien du tournoi de poches annuel organisé par la MRC ;

ATTENDU que l'ensemble des profits sont remis pour les bourses des nouveau-nés et le fonds loisirs de la MRC ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Développement des communautés (CDC), lors de sa rencontre du 2 juillet 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de bonifier le nombre de bourses versées aux nouveau-nés, ainsi celles-ci pour l'édition 2025 seront au nombre de 30 et composées d'un montant de 200 \$ en bons Rues Principales et d'une carte-cadeau de 50 \$ chez Super C.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

CM2025-07-180

8.4 OFFRE DE SERVICES CSLE — PLAN DE DÉVELOPPEMENT EN LOISIRS

ATTENDU qu'il est opportun de procéder à la révision du Plan de développement en loisirs de la MRC ;

ATTENDU que la disponibilité du personnel est limitée et ne peut être exclusive à l'élaboration du plan de développement en loisir ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte l’offre de services du Conseil Sport Loisir de l’Estrie (CSLE) proposant une tarification qui correspond aux coûts réels engendrés par le projet et calculée sur la base d’un taux horaire de 50 \$ (taxes en sus) ;

ATTENDU que l’estimation préliminaire des coûts inhérents à la réalisation du Plan de développement loisir de la MRC de Coaticook se chiffre entre 7 200 \$ et 11 550 \$ (taxes en sus) selon les différentes options choisies ;

ATTENDU que le coût sera ajusté en fonction de l’accessibilité aux données, la compilation, l’analyse et la rédaction finale ;

ATTENDU que le Plan de développement loisir croise les politiques et les modes de fonctionnement des municipalités de la MRC, l’évolution du territoire, les organisations actuelles et leur desserte, les besoins des citoyens (actuels et projetés), les ressources disponibles et les opportunités, de façon à mesurer les enjeux, à définir la vision et à mettre en lumière les orientations qui guideront les décisions et les actions de la MRC en matière de développement du loisir, tout en contribuant directement à la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Développement des communautés (CDC), lors de sa rencontre du 2 juillet 2025 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter l’offre de services du Conseil Sport Loisir de l’Estrie, telle que présentée dans le cadre de la révision du Plan de développement en loisirs de la MRC ;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net maximal de 12 126,06 \$ à cet effet au sein de la Partie I, département « *Développement des communautés* », catégorie de fonctions « *Loisirs et culture – Activités récréatives, Services professionnels* », poste budgétaire 02 70195 419, sur la base de leur proposition et selon les besoins de l’équipe de développement en loisirs ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur approbation des pièces justificatives et de l’avancement des travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

8.5 FONDS JEUNESSE

CM2025-07-181

8.5.1 CIRCUITS DES ARTS — VOLET JEUNESSE

ATTENDU qu’un nouveau projet fut présenté au Comité jeunesse pour un soutien financier ;

ATTENDU que l’une des priorités identifiées par le Comité jeunesse est de contribuer aux événements déjà existants dans la région s’adressant aux jeunes ;

ATTENDU que le Comité Jeunesse de la MRC de Coaticook souhaite contribuer financièrement à même les fonds réservés dans le cadre de la stratégie jeunesse à une activité de Coatic’Art ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter de soutenir financièrement le volet Jeunesse ajouté par Coatic’Art au Circuit des Arts de Coaticook qui se tiendra les 27 et 28, en couvrant les frais d’inscription de 100 \$ par jeune artiste, et ce, jusqu’à concurrence de 1 500 \$;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net maximal de 1 500 \$ à cet effet dans la Partie I, département « Développement des communautés », au sein de la catégorie de fonctions « Santé & Bien-être — Autres, *Stratégie jeunesse* », *poste budgétaire* 02 59001 415 à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement sur réception des factures ou pièces justificatives à cet effet.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

CM2025-07-182

8.5.2 FÊTE DE LA RENTRÉE — SPECTACLE DJ

ATTENDU que les organisateurs de la Fête de la Rentrée souhaitent impliquer les jeunes dans la programmation de la prochaine édition ;

ATTENDU que l’une des priorités identifiées par le Comité jeunesse est de contribuer aux événements déjà existants dans la région s’adressant aux jeunes ;

ATTENDU que le Comité Jeunesse de la MRC de Coaticook souhaite contribuer financièrement à même les fonds réservés dans le cadre de la stratégie jeunesse à une activité dédiée à la clientèle jeunesse dans le cadre de la prochaine édition de la Fête de la Rentrée ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter de contribuer financièrement à l’activité « Spectacle DJ » dans le cadre de la prochaine édition de la Fête de la Rentrée, pour un montant de 500 \$;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net de 500 \$ à cet effet dans la Partie I, département « Développement des communautés », au sein de la catégorie de fonctions « Santé & Bien-être — Autres, *Stratégie jeunesse* », *poste budgétaire* 02 59001 415 à cet effet ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement sur réception des factures ou pièces justificatives à cet effet.

▶

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDÉ) DU 2 JUILLET 2025

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Développement économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook du 2 juillet 2025.

CM2025-07-183

9.2 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

ATTENDU que le conseil s'est prévalu des dispositions de la loi pour constituer un comité régional de développement économique au sein de la MRC ;

ATTENDU que le Comité régional de développement économique reçoit les demandes d'aide financière du Fonds local d'investissement et du Fonds local de solidarité pour lesquels il a l'autorité décisionnelle ainsi que les demandes d'aide financière de divers fonds pour lesquels il émet ses recommandations au Conseil ou au Comité administratif de la MRC ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte les demandes d'aide financière présentées au Comité régional de développement économique lors de sa



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

rencontre du 2 juillet 2025 ainsi que les recommandations dudit comité
comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’octroyer une aide financière non remboursable de 10 000 \$ à même les fonds disponibles provenant du *Fonds Vitalité entrepreneuriale/volet Relève*, en fonction de l’admissibilité du projet au nouveau FVE, sous réserve des crédits disponibles, au projet FLI-FLS 25-101/FVE 2025-107, aux conditions recommandées par le Comité régional de développement lors de sa rencontre le 10 juin 2025 et confirmé lors de sa rencontre du 2 juillet 2025 ;
- ▶ d’octroyer une aide financière non remboursable de 10 000 \$ à même les fonds disponibles provenant du *Fonds Vitalité entrepreneuriale/volet Bioalimentaire*, en fonction de l’admissibilité du projet au nouveau FVE, ainsi qu’une aide financière de 75 000 \$ sous forme de prêt, à même les fonds disponibles provenant du Fonds local d’investissement (FLI) de la MRC de Coaticook, sous réserve des crédits disponibles, au projet FLI 25-183/FVE 2025-109, aux conditions recommandées par le Comité régional de développement lors de sa rencontre le 2 juillet 2025 et ce malgré le ratio stipulé à la politique d’investissement compte tenu que le projet-cadre avec l’un des objectifs poursuivis par le PDZA révisé soit de faciliter l’accès à la propriété agricole pour la relève ;
- ▶ de confier le mandat au département de développement économique, de rédiger les conventions appropriées et d’autoriser à signer au nom de la MRC ainsi que tout autre document jugé pertinent, afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d’autoriser la trésorerie à émettre les chèques requis en respects desdites conventions et des crédits disponibles et de faire les transferts budgétaires requis, s’il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) — VOLET SERVICES POLICIERS DU 25 JUIN 2025

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique (CSP), volet services policiers du 25 juin 2025.

CM2025-07-184

10.2 RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2024-2025

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte le rapport annuel d’activités du Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Coaticook pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025 et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que ce rapport est présenté conformément à l’article 78 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1) ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de sécurité publique (CSP), volet services policiers, lors de sa rencontre du 25 juin 2025 comme si au long reproduit ;

ATTENDU une brève présentation de son contenu par la greffière ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d’adopter le rapport annuel d’activités du Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Coaticook pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, tel que présenté et de le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

10.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRAVAIL DE PROXIMITÉ 2024-2025

Le rapport annuel d'activités du travail de proximité effectué sur le territoire de la MRC de Coaticook pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025 fut déposé et présenté aux membres du Comité régional de sécurité publique (CSP), volet services policiers, lors de la rencontre du 25 juin 2025. Il est brièvement présenté aux membres du Conseil.

CM2025-07-185

10.4 VERSEMENT — SOUTIEN FINANCIER À L'ÉVEIL – TRAVAIL DE PROXIMITÉ

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte le rapport annuel d'activités du travail de proximité sur le territoire de la MRC de Coaticook pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025 et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que ce rapport est présenté conformément à l'entente de soutien financier avec l'Éveil, organisme en santé mentale ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de sécurité publique (CSP) — Volet Services policiers de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 25 juin 2025 comme si au long reproduit ;

ATTENDU qu'il s'agit de la dernière année de l'entente triennale et que les besoins sont démontrés ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le dépôt du rapport annuel d'activités du travail de proximité sur le territoire de la MRC de Coaticook pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, tel que présenté ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à payer le 15 000 \$ de soutien financier, tel que prévu aux prévisions budgétaires et à l'entente avec l'Éveil, afin de donner plein effet à la présente résolution, sur réception de la facture à cet effet ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- d’indiquer à l’Éveil que la MRC est favorable à une nouvelle entente triennale et de l’inviter à faire connaître ses besoins à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

CM2025-07-186

10.5 MRC DE MATAWINIE — DIRECTIVE POUR L’ÉMISSION DES CONSTATS D’INFRACTION SUR LES ROUTES NUMÉROTÉES

ATTENDU que la MRC de Matawinie sollicite l’appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministre de la Sécurité publique afin que le poursuivant des constats d’infraction émis par la Sûreté du Québec sur la section des routes numérotées traversant les périmètres d’urbanisation des municipalités soient les municipalités et non le Directeur des poursuites criminelles et pénales ;

ATTENDU que l’Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec édicte que le poursuivant des constats d’infraction émis sur des routes numérotées entretenues par ou pour le ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) en vertu du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2) et de la *Loi sur les véhicules hors route* (RLRQ, chapitre V-1.3) doit être le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) ;

ATTENDU que sur le territoire de plusieurs MRC, les routes numérotées de types régionale et collectrice traversent l’ensemble des périmètres d’urbanisation des municipalités sur lesquelles se concentre la dynamique commerciale de chacune ;

ATTENDU que ces périmètres d’urbanisation représentent les noyaux villageois qui sont le cœur des municipalités pour la vie citoyenne ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les municipalités ont entrepris plusieurs actions au courant des dernières années qui contribuent entre autres à créer un environnement sûr et agréable pour les différents usagers de la route pour les tronçons de routes numérotées traversant leur noyau villageois ;

ATTENDU que les municipalités interviennent fréquemment pour assurer la sécurité et l’entretien de ces routes numérotées qui traversent les noyaux villageois, puisqu’elles jouent davantage un rôle de rues principales ;

ATTENDU que d’inscrire le DPCP comme poursuivant plutôt que les municipalités pour les infractions commises en vertu du *Code de la sécurité routière* et de la *Loi sur les véhicules hors routes* sur les portions de routes numérotées traversant les noyaux villageois des municipalités occasionne des pertes de revenus significatives ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’appuyer la MRC de Matawinie dans ses démarches auprès du ministre de la Sécurité publique afin que le poursuivant des constats d’infraction émis par la Sûreté du Québec sur la section des routes numérotées traversant les périmètres d’urbanisation des municipalités soient les municipalités et non le Directeur des poursuites criminelles et pénales ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à l’Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui ainsi qu’à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.0 GREFFE

11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

CM2025-07-187

11.1.1 ADOPTION — RÈGLEMENT CONCERNANT LA
DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE
COATICOOK AU COMITÉ ADMINISTRATIF ET LES
RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DUDIT COMITÉ

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 2-320 (2025) « *Règlement concernant la délégation de compétence du Conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook au Comité administratif (CA) et les règles de fonctionnement dudit comité* » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu’un projet du présent règlement fut transmis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 18 juin 2025 ;

ATTENDU que le projet de règlement fut également déposé et présenté aux membres du conseil de la MRC lors de ladite session ;

ATTENDU que la greffière rappelle l’objet du règlement soit de déléguer au Comité administratif de la MRC le pouvoir d’attribuer des contrats dont le montant n’excède pas le tiers du seuil d’appel d’offres public et non plus de seulement 25 000 \$, tel que le permet maintenant la loi ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’approuver et adopter le règlement n° 2-320 (2025) « *Règlement concernant la délégation de compétence du Conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook au Comité administratif (CA) et les règles de fonctionnement dudit comité* » tel que présenté ;
- ▶ d’enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 2-320 (2025), et en conséquence, signé par le préfet et le greffier-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

CM2025-07-188

**11.1.2 RÈGLEMENT D’EMPRUNT POUR L’ÉTABLISSEMENT
D’UN RÉSEAU D’ÉCOCENTRES RÉGIONAUX —
MODIFICATION DE LA PÉRIODE D’AMORTISSEMENT**

ATTENDU que face à une demande grandissante de sa population et voulant respecter les orientations de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2022-2028, la MRC Coaticook a fait réaliser une étude par Chamard Solution environnementale pour déterminer le meilleur modèle d’écocentres à implanter sur son territoire ;

ATTENDU qu’afin d’assurer une déserte optimale, l’option retenue fut celle de la mise en place d’un écocentre permanent à Coaticook et d’un écocentre satellite à Waterville ;

ATTENDU qu’il est de l’intérêt de la MRC de Coaticook d’être propriétaire de ses infrastructures afin de bénéficier des avantages suivants :

- Contrôle direct sur la qualité des infrastructures ;
- Accès à des subventions ;
- Flexibilité pour l’ajout de nouveaux éléments ;
- Développement d’une expertise interne ;
- Amortissement des immobilisations à long terme ;

ATTENDU que la MRC a adopté à cet effet le règlement n° 4-029 (2023) « *Règlement d’emprunt afin de pourvoir à l’établissement d’un réseau d’écocentres permanents sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook* », lequel fut modifié par le règlement n° 4-029.1 (2023) ;

ATTENDU que l’article 4 prévoit « Aux fins d’acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil de la MRC décrète un emprunt jusqu’à concurrence d’un montant deux millions cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quarante-six dollars (2 198 746 \$), remboursable sur une période de vingt (20) ans, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes. » ;

ATTENDU qu’aux termes de la convention de prêt signée avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) en sa qualité de fiduciaire du Fonds municipal vert, aux termes de la résolution CM2023-11-249, le remboursement est sur une période de cent quatre-vingts (180) mois ou quinze (15 ans) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu’il appert opportun de modifier la période d’amortissement prévue au règlement d’emprunt ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

- ▶ de modifier la période d’amortissement prévue au règlement d’emprunt adopté par la MRC en 2023 afin de la calquer sur la période de remboursement inscrite à la convention de prêt avec la FCM, celle-ci sera donc de cent quatre-vingts (180) mois ou quinze (15 ans) à compter du décaissement.
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution au ministère des Finances ainsi qu’au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

11.2 CORRESPONDANCE

11.2.1 EXTRAIT DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE »

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s’il y a lieu suivant l’identification prévue au calendrier de conservation.

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

12.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion, fait, un bref retour sur ses principales activités.

12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER

Les élu(e)s font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

**13.1 PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA TABLE DES MRC DE L'ESTRIE DU 12 JUIN 2025**

La greffière dépose le procès-verbal de la rencontre du 12 juin 2025 du Conseil d'administration de la Table des MRC de l'Estrie.

CM2025-07-189

**13.2 SIGNATURE — ENTENTE SECTORIELLE DE
DÉVELOPPEMENT POUR LA CONCERTATION
RÉGIONALE 2025-2028**

ATTENDU que la concertation régionale est essentielle pour les MRC de la région de l'Estrie ;

ATTENDU que selon l'article 17.5.1 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire* (RLRQ, chapitre M-22.1), le MAMH a notamment pour mission de soutenir le développement régional en favorisant la coordination et la concertation des différents acteurs de ce développement dans une perspective de prise en charge de développement par les collectivités locales et régionales dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État ;

ATTENDU que l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire ;

ATTENDU que le premier alinéa de l'article 126.3 de cette loi prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou des organismes du gouvernement, et le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales ;

ATTENDU que les parties conviennent de rejoindre des principes de la *Loi sur l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) comme : l'engagement des élus, la concertation, la complémentarité territoriale modulée, la cohérence et l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires, de même que la subsidiarité ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la Table des MRC de l’Estrie a pour objectif d’appuyer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des dossiers relatifs au développement et à la concertation régionale de l’Estrie ;

ATTENDU que les MRC de l’Estrie et le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation se sont concertés afin de conclure une entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de l’Estrie ayant pour but de consolider le partenariat et la concertation estrienne ;

ATTENDU que, par le biais de l’entente, les PARTIES conviennent de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de contribuer à la concertation régionale de la région ;

ATTENDU que l’entente est d’une durée de 3 ans ;

ATTENDU que les neuf territoires de l’Estrie contribuent à la concertation régionale en versant à la Table des MRC de l’Estrie une partie de leur quote-part régionale ;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation contribuerait au financement de la mise en œuvre de la présente entente en y affectant une somme maximale de 885 953,39 \$, et ce conformément aux normes du Fonds régions et ruralité — Volet 1 Soutien au rayonnement des régions ;

ATTENDU que les tableaux suivants résument les contributions des partenaires de l’entente :

Montage financier ESD Concertation 25-28			
Contributeurs	2025-2026	2026-2027	2027-2028
MAMH	153 205,79 \$	361 114,85 \$	371 632,75 \$
Des sources	5 960,15 \$	7 684,00 \$	8 092,00 \$
Coaticook	6 486,04 \$	8 362,00 \$	8 806,00 \$
Haut-St-François	6 748,99 \$	8 701,00 \$	9 163,00 \$
Val-Saint-François	7 625,48 \$	9 831,00 \$	10 353,00 \$
Granit	6 748,99 \$	8 701,00 \$	9 163,00 \$
Memphrémagog	11 482,05 \$	14 803,00 \$	15 589,00 \$
Sherbrooke	18 318,69 \$	23 617,00 \$	24 871,00 \$
Brome-Missiquoi	11 832,65 \$	15 255,00 \$	16 065,00
Haute-Yamaska	12 446,19 \$	16 046,00 \$	16 898,00 \$
Total	240 855,03 \$	474 114,85 \$	490 632,75 \$

	\$	%
MAMH	885 953,39 \$	73 %
MRC	319 649,23 \$	27 %

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'approuver la participation de la MRC de Coaticook à l'entente sectorielle de développement pour la concertation régionale pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, telle que présentée ;
- ▶ de désigner le directeur général et greffier-trésorier à représenter la MRC au comité directeur de l'ESD Concertation ;
- ▶ d'autoriser le préfet de la MRC à signer l'ESD Concertation et tous les documents afférents au nom de la MRC afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et à la Table des MRC de l'Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

13.3 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE (CAB) DE LA MRC DE COATICOOK — BULLETIN CABEXPRESS #133 — JUILLET 2025

La greffière dépose le bulletin CAB Express du mois de juillet.

13.4 ÉQUIJUSTICE – 40^E ANNIVERSAIRE

La greffière dépose l'invitation d'Équijustice Estrie à célébrer son 40^e anniversaire, le 19 novembre prochain.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 RAPPELS

14.1.1 TOURNOI DE Poches de la MRC

Un rappel est fait à l'effet que le tournoi de poches de la MRC se tiendra le 11 juillet à compter de 11 h 45.

14.1.2 JOURNÉE ANNUELLE DE RÉFLEXION

La greffière rappelle aux élus que la journée annuelle de réflexion se tiendra le 12 septembre prochain à compter de 8 h 30.

14.2 CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉLIE-CARRIER
DE COATICOOK

La greffière dépose l'invitation à participer à l'Assemblée générale spéciale du Centre communautaire de Coaticook, le 15 juillet prochain.

CM2025-07-190

14.3 PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS, VOLET 1
-MIFI

ATTENDU que la MRC de Coaticook a signé une entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (ci-après le «PAC»), afin que les municipalités et la MRC de Coaticook deviennent un milieu de vie inclusif pour les personnes issues des communautés culturelles

ATTENDU que le programme est mis sur pied pour favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;

ATTENDU que le conseil souhaite débiter son pan d'action 2025-2028, celui-ci ayant été élaboré lors de la dernière entente au PAC volet 1B (Élaboration d'un plan d'action et mesure transitoire);

ATTENDU que le Conseil prend en compte le plan d'action qui se décline en 5 objectifs spécifiques soit :

- valoriser la diversité;
- sensibiliser le milieu au vivre-ensemble avec les autres cultures;
- former les acteurs du milieu afin de développer des compétences interculturelles;
- développer des liens entre la communauté d'accueil et les personnes immigrantes;
- favoriser la régionalisation de l'immigration

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉ

IL EST RÉSOLU

- d'autoriser Monsieur Kevin Roy, directeur général, à déposer une demande d'aide financière de 73 746,86\$ au volet 1 du Programme d'appui aux collectivités, option 3 «Mise en œuvre d'un plan d'action existant», tel que présenté et à signer la convention d'aide financière du PAC au nom de la



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- MRC, s'il y a lieu :
- ▶ de mettre en œuvre le plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles sur notre territoire ;
 - ▶ de s'engager à contribuer au projet l'équivalent de 50% de l'aide financière à recevoir ;
 - ▶ de transmettre une copie de la présente résolution au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration conformément au protocole à intervenir.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,91		
Simon Madore	19	46,07		
Jean-Pierre Charuest	7	16,90		
Françoise Bouchard	2	4,20		
Benoît Lavoie	1	1,60		
Michel-Henri Goyette	1	2,34		
Steve Lanciaux	2	3,79		
Benoît Roy	2	2,68		
Henri Pariseau	1	0,41		
Lyssa Paquette	2	2,83		
Nathalie Dupuis	6	12,88		
TOTAL	45/47	96,61 %		

ADOPTION

15.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

Rien à signaler.

17.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 29.

LE GREFFIER-TRÉSORIER

LE PRÉFET

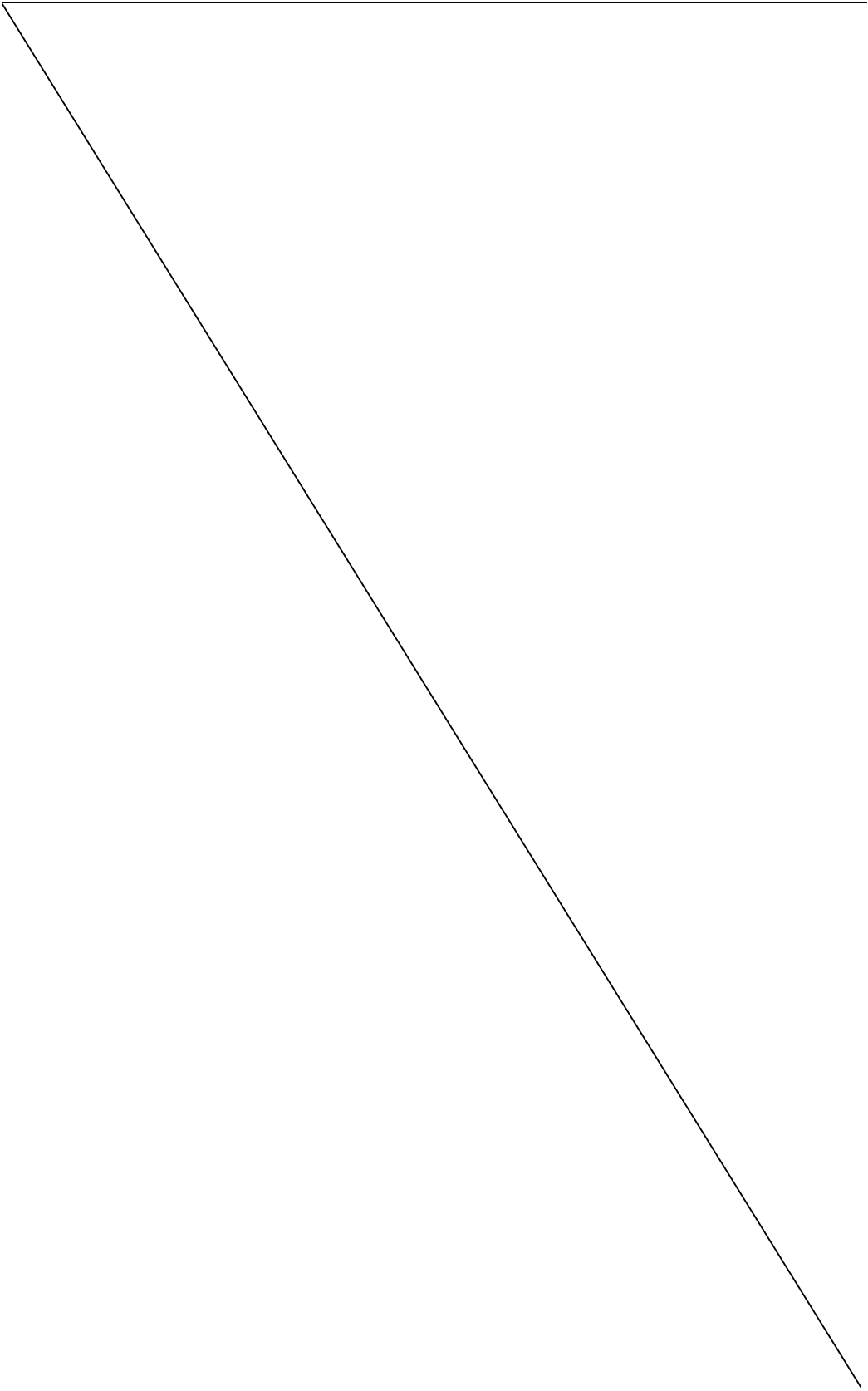


LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 9 juillet 2025.

Greffière et Responsable des archives





LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Large empty rectangular area for deliberations, bounded by a horizontal line at the top and a horizontal line at the bottom, with a diagonal line from the top-right to the bottom-left.